



# POLITIQUES ET RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

## INSCRIPTION EN LIGNE, PAIEMENT ET CONFIRMATION

- Pour effectuer une inscription, visitez le site web [www.ahmlaprairie.com](http://www.ahmlaprairie.com) et cliquez sur INSCRIPTION JOUEURS dans la section « Camp de hockey – école des Hawks 2025 » de l’onglet « services offerts ». De là, vous serez redirigés vers le logiciel d’inscription.
- Pour obtenir de l’aide pour l’inscription ou pour connaître les modalités alternatives d’inscription, contactez-nous par courriel à [registraire@ahmlaprairie.com](mailto:registraire@ahmlaprairie.com).
- L’inscription est payable par carte de crédit (Visa et MasterCard acceptées) en ligne via le site web en un versement.
- Veuillez noter qu’aucune inscription ne sera traitée ou confirmée si celle-ci n’est pas accompagnée du paiement complet. Le fait de compléter l’inscription en ligne ne confirme pas l’adhésion de votre enfant tant que le paiement n’est pas complété. Le principe du premier payé, premier inscrit sera appliqué.
- Aucun paiement ne sera accepté sur les lieux en début de séjour. Aucun enfant ne sera accepté au camp si les frais d’inscription du camp ne sont pas payés en entier.

## INSCRIPTION EN LIGNE ET MODIFICATIONS

- Toutes les inscriptions en ligne seront effectuées, réservées et confirmées via le logiciel HCR de l’association de hockey mineur de La Prairie. Lors de l’inscription en ligne, vous serez redirigés sur le site du logiciel HCR automatiquement.
- Vous êtes responsable de créer votre compte en ligne avec les informations requises : nom des parents et enfants vivants à la même adresse et pour lesquels vous êtes responsables ou tuteur légal. Si votre enfant a déjà joué au hockey pour la ville de La Prairie, nous vous demandons de valider vos informations personnelles qui seront déjà à votre dossier.
- Les inscriptions sont ouvertes à tous les joueurs, même s’ils ne sont pas de La Prairie.
- Pour toute demande supplémentaire concernant l’inscription (mot de passe oublié, annulation ou modification de votre réservation en ligne), vous devrez nous contacter par courriel ou par téléphone (voir les coordonnées ci-dessus) et nous effectuerons les changements à votre dossier.
- Pour toute modification à l’inscription de votre enfant, vous devez obligatoirement nous contacter via notre adresse courriel à [registraire@ahmlaprairie.com](mailto:registraire@ahmlaprairie.com).



## TARIFS

Camp de hockey :

- Le tarif hebdomadaire est de 295\$ par enfant. Votre enfant est pris en charge à compter de 8h30 le matin et vous devez venir récupérer votre enfant pour 12h00. Les sessions se déroulent de 9h à 12h, soit 90 minutes sur glace ainsi que 90 minutes hors glace.

Un reçu est automatiquement délivré par notre logiciel au moment de votre inscription. Celui-ci peut être utilisé pour vos déductions d'impôt.

## MODIFICATION, ANNULATION ET REMBOURSEMENT

La date limite pour les inscriptions est fixée au 15 juin 2025

Pour toute annulation effectuée AVANT LE 1<sup>er</sup> JUIN, des frais administratifs de 25\$ par enfant seront retenus.

Pour toute annulation effectuée APRÈS LE 1<sup>er</sup> JUIN, des frais administratifs de 25\$ par semaine annulée par enfant seront retenus.

Aucun remboursement ne sera versé pour une annulation faite moins de quatorze (14) jours avant le début du séjour auquel l'enfant est inscrit. En cas de force majeure seulement (accident, maladie ou blessure, déménagement à plus de 25 km,), un remboursement pourra être émis après réception d'une pièce justificative (billet médical, preuve...).

- Aucun remboursement ne sera accordé, partiel ou complet, pour des journées d'absence au cours d'un séjour peu importe le motif.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cours de semaine pour un séjour déjà débuté.
- En cas d'annulation d'un programme par l'association ou suite à un règlement émis par un gouvernement, le remboursement des frais est complet, peu importe le moment de l'annulation, pourvu que l'annulation survienne avant le début du camp.
- En cas d'annulation alors que le camp est débuté, que ce soit par l'association ou par une obligation suite à un règlement d'un gouvernement, le remboursement sera effectué au prorata des jours de camps dont l'enfant aura bénéficié.



## COMMUNICATIONS

- Afin de s'assurer que votre enfant aura tout en sa possession pour le début de son séjour, vous recevrez par courriel, la semaine précédente son camp, tous les détails nécessaires au bon fonctionnement de celui-ci.
- Il est de votre responsabilité de vous assurer, au moment de votre inscription, que nous avons une adresse courriel valide à votre dossier.

## DROITS D'UTILISATION PHOTO ET VIDÉO POUR FINS PROMOTIONNELLES

- Durant le séjour au camp, le personnel de coordination ainsi que le personnel d'animation prendront des photos et/ou vidéos des activités. Ce matériel pourrait être utilisé à des fins de promotion et de publicité du camp uniquement (dépliant, site internet, site Facebook, YouTube, publications dans les hebdomadaires locaux, etc.).
- De plus, aucun matériel multimédia ne pourra être utilisé à des fins personnelles. Chaque photo ou vidéo prise durant le séjour au camp est la propriété intellectuelle de l'organisation. Si vous ne désirez pas que l'on se serve des images impliquant votre enfant, vous devez nous en informer par courriel à [camp@ahmlaprairie.com](mailto:camp@ahmlaprairie.com) avant le début du camp de votre enfant.

## EN CAS DE RETARD OU D'ABSENCE ET CONTRÔLE DES PRÉSENCES

- Vous devez déposer votre enfant entre 8h30 et 8h45 à l'aréna. Vous devrez venir récupérer votre enfant pour 12h00 à l'aréna.
- À l'arrivée, le parent du joueur doit entrer et donner la présence de l'enfant à la table d'accueil. Une preuve d'inscription pourra être demandée si nécessaire.
- À la fin de la matinée, le parent doit entrer, donner la présence et doit s'identifier avec une pièce d'identité avec photo (OBLIGATOIRE). Seules les personnes autorisées au dossier peuvent venir chercher l'enfant.

## RETARDS

- Après 12h10, des frais de 1\$/minute devront être déboursés en argent comptant au responsable à l'accueil.
- Des frais supplémentaires de 20\$ seront facturés au parent pour tout retard de plus de 20 minutes qui s'ajoutent au frais par minute.



## ABSENCES

Pour toute absence de votre enfant, veuillez nous contacter par téléphone ou par courriel au [camp@ahmlaprairie.com](mailto:camp@ahmlaprairie.com). Veuillez spécifier :

1. Nom du parent, prénom et nom de l'enfant
2. Groupe d'âge
3. Raison de l'absence

## VÉRIFICATION DU PERSONNEL ET ENCADREMENT

- Une vérification des antécédents judiciaires des entraîneurs, responsables et coordonnateurs est effectuée par l'organisme. De plus, puisque l'activité est organisée par l'association, votre enfant bénéficiera d'une assurance, la même qui s'applique pendant une saison de hockey régulière.

## PROCÉDURES DE SÉCURITÉ EN SORTIE

- Durant le camp (de 9h00 à midi), aucune sortie à l'extérieur du site ne sera effectuée. Le camp prévoit des activités sur glace et hors glace. Lors des sessions hors glaces, celles-ci ont lieu sur le terrain de l'aréna (stationnement, terrain gazonné). Advenant une mauvaise température, les activités hors glace auront lieu à l'intérieur de l'aréna dans la salle commune.

## ALLERGIES ET INTOLÉRANCES

- Le cas échéant, l'enfant doit avoir son propre EPIPEN, bien identifié, qu'il gardera sur lui en tout temps dans un sac de taille ou dans un endroit convenu;
- Aucun partage de nourriture ne sera toléré lors des collations;
- Comme à l'école, les noix et arachides sont INTERDITES. Assurez-vous que la collation de votre enfant soit conforme, sans quoi nous devons disposer de celle-ci.

## ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS

- Si votre enfant doit prendre des médicaments durant les heures et sur le site du camp cet été, vous devez obligatoirement remplir la Fiche d'information médicale supplémentaire qui sera disponible à l'accueil le lundi matin.
- Notre politique concernant l'administration de médicaments :
  - L'enfant prendra ses médicaments, accompagné du responsable du camp
  - Chaque dose administrée sera notée et validée
  - Le camp ne peut, sauf avec permission écrite, administrer de médicament, y compris des analgésiques, anti-inflammatoires ou autres

**IMPORTANT! Le parent a la responsabilité d'aviser le camp pour tout changement ou modification de l'état de santé de l'enfant.**



## AUTORISATION D'ADMINISTRATION DE SOINS D'URGENCE

- En remplissant la fiche d'inscription, vous autorisez l'association de hockey mineur de La Prairie à prodiguer tous les premiers soins nécessaires. Si la direction le juge nécessaire, vous autorisez également le transport de votre enfant (par ambulance ou autrement) vers un établissement hospitalier ou de santé communautaire.
- De plus, s'il est impossible de vous rejoindre, vous autorisez le médecin choisi par les responsables du camp à prodiguer à votre enfant tous les soins médicaux requis pour son état, y compris la pratique d'une intervention chirurgicale, des injections, l'anesthésie et l'hospitalisation.
- Finalement, vous confirmez que les renseignements fournis lors de l'inscription sont exacts et complets et que vous avez répondu autant que vous sachiez. Si l'information transmise exige des modifications, vous êtes dans l'obligation de nous en informer dans les plus brefs délais, pour la sécurité de votre enfant.

## RÈGLEMENTS DU CAMP DE HOCKEY

- Les règles sanitaires émises par le gouvernement doivent être respectées en tout temps. Un non-respect de celles-ci entraînera une intervention immédiate des responsables de camp pouvant aller du retrait temporaire jusqu'au renvoi de la personne fautive. Aucune tolérance ne sera permise.
- Le joueur inscrit verra à se comporter de façon appropriée, avec son entraîneur, les responsables, coordonnateur et les autres joueurs.
- Aucune violence, physique, verbale, psychologique ou autre, ni aucune forme d'intimidation ne sera tolérée. Tout comportement inadéquat, nuisant à l'harmonie dans le groupe (violence verbale ou physique, non-respect des règles établies, impolitesse, etc.), entraînera une intervention immédiate des responsables de camp pouvant aller du retrait temporaire jusqu'au renvoi de la personne fautive.
- Le joueur devra prendre soin des installations et du matériel qui lui est fourni. Ainsi, le matériel brisé devra être remboursé par le parent du joueur fautif si le bris est causé de façon volontaire.
- Le joueur (et le parent) sera tenu responsable de tout propos, matériel photo ou vidéo, ou de tout autre contenu offensant ou inapproprié diffusé sur internet ou sur les médias sociaux concernant le camp de hockey, le personnel y travaillant ainsi que les participants (autres joueurs).
- Lors des heures de camp, l'usage du téléphone cellulaire est interdit pour tous les joueurs.
- Tout acte criminel (vol, fraude, bris) ou comportement dangereux entraînera un renvoi immédiat du joueur fautif, et ce, sans remboursement.
- La direction se réserve le droit de mettre fin à l'inscription d'un enfant qui persiste à nuire au bon fonctionnement du camp.